

SIMAJE du Pays de Lourdes

Séance du Comité Syndical
du 24 février 2020

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt , le vingt quatre février, le Comité Syndical, dûment convoqué le 17 février 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Comité du SIMAJE en session ordinaire, sous la présidence de Josette BOURDEU, Présidente du SIMAJE.

Étaient présents :

Josette BOURDEU, Marie-Christine POMES, Alain GARROT, Marie José MOULET, Ange MUR, Annick BALERI, Annette CUQ, Madeleine NAVARRO, Sandrine FOSCHESATO, Jeanine LOUSTEAU-MENVIELLE SEBASTIA, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Paul HABATJOU, Marie PLANE, Francis LAFON-PUYO, Charles LACRAMPE, Joëlle CAPERET, Yvette LACAZE, Chantal MORERA, Guy VERGES, Anne-Marie LARRE-LARROUY, Françoise CENTIEU, Denise CAPOU, Stéphane AGUSSAN, Michel NICOLAU, Joseph CIRES

Étaient excusé(e)s :

Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Odile VIGNES, Camille CASTERAN, Michel AUSINA, Alain ABADIE, Nathalie BARZU, Hervé ABADIE, Yacine KASBAOUI, Michel AZOT, Jacqueline CAPEL, Mathieu ROULLIER-GALL, Georges CASTRES, Philippe CASTAING, Christiane ARAGNOU, Robert MAURA, Michel BONZOM, Gérard CLAVE

Secrétaire de séance : Marie-Christine POMES

N° 1 - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Rapporteur : Josette BOURDEU

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) adoptent le Budget 2020,

2°) indiquent que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et au chapitre en section d'investissement,

3°) précisent que les soldes comptables de l'exercice 2019 ainsi que les reports de crédits en dépenses et recettes d'investissement sont repris par anticipation avant le vote du compte administratif,

4°) autorisent Madame la Présidente à signer tout acte découlant de la présente délibération,

5°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N° 2 - PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS 2020 VERSÉES À DIVERS ORGANISMES

Rapporteur : Chantal MORERA

Les membres du Comité Syndical, à la majorité,

1 abstention :

Annick BALERI

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) allouent tel que précisé ci-dessus les subventions et participations aux différents organismes cités,

3°) précisent que les crédits sont inscrits au Budget 2020,

4°) autorisent Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les conventions avec les différents organismes suivant la réglementation en vigueur,

5°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**N° 3 - MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT DU
MULTI-ACCUEILS 60 PLACES**

Rapporteur : Guy VERGES

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) modifient l'autorisation de programme "Multi accueils 60 places" et les crédits de paiement afférents à cette opération tels que présentés,
- 3°) autorisent Madame la Présidente à signer tous documents découlant de la présente délibération,
- 4°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N° 4 - DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE ET DU BUREAU

Rapporteur : Josette BOURDEU

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- Prennent acte des décisions prises par Madame la Présidente du SIMAJE.

La Présidente,

Josette BOURDEU